

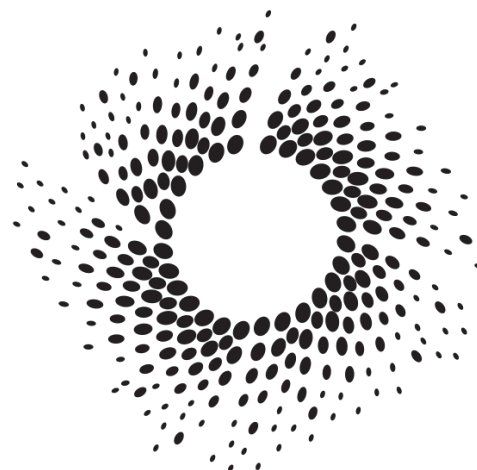
Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



REGLEMENT PARTICULIER DES COMPÉTITIONS ROLLER ARTISTIQUE

Validé par le Conseil d'Administration en date du 31 août 2023

Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



**REGLEMENT PARTICULIER DES
COMPÉTITIONS
ROLLER ARTISTIQUE**

Validé par le Conseil d'Administration en date du 31 août 2023

Table des matières

ARTICLE 1 : GENERAL	6
1.1 OBJET	6
1.2 ORGANISATION DES COMPETITIONS	6
ARTICLE 2 : CHAMPIONNAT NATIONAL DE PATINAGE DE GROUPE	6
2.1 GENERALITES	6
2.2 CATEGORIES PATINAGE DE GROUPE	7
2.3 ADMISSIBILITES DES PARTICIPANTS.....	7
2.4 ORGANISATION.....	7
2.5 CALENDRIER.....	7
2.5.1 ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER	7
2.5.2 RESPECT DU CALENDRIER.....	8
2.6 ENGAGEMENTS.....	8
2.7 FORMAT DE COMPETITION	8
2.8 RANKING NATIONAL	8
2.9 TITRES DE CHAMPIONS DE FRANCE.....	8
2.10 CONSTITUTION DES JURYS.....	9
2.11 ENREGISTREMENT VIDEO DES COMPETITIONS	9
2.12 CLUB HOTE ET CANDIDATURE	9
ARTICLE 3 : CHAMPIONNATS ÉLITE/NATIONAL 1, NATIONAL 2, NATIONAL 3	10
3.1 GENERALITES	10
3.2 CATEGORIES SPORTIVES ROLLER ARTISTIQUE	10
3.3 CONTENUS TECHNIQUES FREE SKATING	11
3.4 CONTENUS TECHNIQUES COUPLE ARTISTIQUE	11
3.5 CONTENUS TECHNIQUES DANSE SOLO	12
3.6 CONTENUS TECHNIQUES DANSE COUPLE	12
3.7 CONTENUS TECHNIQUES INLINE	13
3.7.1 CONTENUS INLINE NATIONAL 2 – CATEGORIES ESPOIR, CADET, JEUNESSE, JUNIOR ET SENIOR.....	13
3.8 ADMISSIBILITE DES PARTICIPANTS	13
3.9 ORGANISATION ELITE/N1 ET N2	13

3.10 ORGANISATION DU CHAMPIONNAT N3	14
3.11 RANKING	15
3.12 CALENDRIER.....	15
3.12.1 ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER	15
3.12.2 RESPECT DU CALENDRIER.....	15
3.13 ENGAGEMENTS.....	15
3.14 FORMAT DE COMPETITION	16
3.15 TITRES DE CHAMPIONS DE FRANCE.....	16
3.16 CONSTITUTION DES JURYS.....	17
3.17 ENREGISTREMENT VIDEO DES COMPETITIONS	17
3.18 CLUB HOTE ET CANDIDATURE	18
3.18.1 COMPETITIONS DE ZONE.....	18
3.18.2 FINALE DU CHAMPIONNAT DE FRANCE	18
ARTICLE 4 : COUPE DES RÉGIONS	18
4.1 GENERALITES	18
4.2 CATEGORIES.....	18
4.3 ÉPREUVES ET CONTENUS.....	19
4.4 ADMISSIBILITES DES PARTICIPANTS.....	19
4.5 ORGANISATION.....	19
4.6 RANKING REGIONAL	20
4.7 CALENDRIER.....	20
4.7.1 ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER	20
4.7.2 RESPECT DU CALENDRIER.....	20
4.8 ENGAGEMENTS.....	21
4.9 FORMAT DE COMPETITION	21
4.10 CONSTITUTION DES JURYS.....	21
4.11 ENREGISTREMENT VIDEO DES COMPETITIONS	22
ARTICLE 5 : COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES	22
ARTICLE 6 : SESSION OFFICIELLE DE ROUE ARTISTIQUE ET MÉDAILLES TECHNIQUES.....	22
6.1 ORGANISATION.....	22
6.2 CALENDRIER.....	23

6.3 ENGAGEMENTS AUX SESSIONS DE ROUE ARTISTIQUE	23
6.4 FORMAT DES SESSIONS DE ROUE ARTISTIQUE.....	23
6.4.1 ORDRE DE PASSAGE ET ECHAUFFEMENT OFFICIEL	23
6.4.2 ÉVALUATION.....	23
6.4.3 PUBLICATION ET HOMOLOGATION DES RESULTATS	24
6.5 MEDAILLE TECHNIQUE.....	24
6.5.1 ADMISSIBILITE DES PARTICIPANTS	24
6.5.2 ORGANISATION	24
6.5.3 CALENDRIER	24
6.5.4 ENGAGEMENTS AUX SESSIONS DE MEDAILLES TECHNIQUES	24
6.5.5 FORMAT DES SESSIONS DE MEDAILLES TECHNIQUES	25
6.6 ORDRE DE PASSAGE ET ECHAUFFEMENT OFFICIEL	25
6.6.1 COMPOSITION ET NOMINATION DU JURY	25
6.6.2 PUBLICATION ET HOMOLOGATION DES RESULTATS	25
ARTICLE 7 : MEETING À RAYONNEMENT RÉGIONAL, NATIONAL, INTERRÉGIONAL	26
7.1 GENERALITES	26
7.2 PROCEDURE	26
ARTICLE 8 : MEETING À RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET COMPÉTITIONS OFFICIELLES WORLD SKATE	26
8.1 MEETING A RAYONNEMENT INTERNATIONAL	26
8.1.1 GENERALITES	26
8.1.2 PROCEDURE.....	27
8.2 COMPETITIONS OFFICIELLES WORLD SKATE	27
8.2.1 LISTE DES COMPETITIONS OFFICIELLES WS OU WSE.....	27

Article 1 : GENERAL

1.1 Objet

Le présent règlement traite des règles particulières d'organisation des compétitions et manifestations Roller Artistique.

1.2 Organisation des compétitions

La Commission Sportive Roller Artistique reconnaît les championnats et les compétitions suivantes :

1. Championnat National de patinage de groupe (Quartet, Show et Précision) ;
2. Championnat Élite/National 1 Danse Solo, Couple Danse, Couple Artistique, Free Skating et Inline ;
3. Championnat National 2 Danse Solo, Couple Danse, Couple Artistique, Free Skating et Inline ;
4. Championnat National 3 Danse Solo, Couple Danse, Couple Artistique, Free Skating ;
5. Coupe des Régions Danse solo, Free skating et Inline ;
6. Compétitions Régionales homologuées par les Commissions Sportives Régionales ;
7. Meetings homologués par la Commission Sportive Roller Artistique ;
8. Sessions officielles de médailles techniques.

Article 2 : CHAMPIONNAT NATIONAL DE PATINAGE DE GROUPE

2.1 Généralités

La Commission Sportive Roller Artistique organise le Championnat National de Patinage de Groupe.

Conformément au Règlement Sportif Particulier du Roller Artistique **article 1.4**, les contenus des programmes sont fixés conformément aux rulebooks WS-ATC de chaque spécialité :

1. Quartet : Cadet – Junior – Senior
2. Show : Show Junior – Show Small Group et Show Large Group
3. Précision : Précision Junior – Précision Sénior

Les catégories sportives ouvertes pour le Championnat National de Patinage de Groupe sont précisées dans **l'article 2.2**.

En complément des catégories WS, la Commission Sportive Roller Artistique dans l'objectif de promouvoir et de développer la spécialité Précision met en place la catégorie : Précision Petit Groupe.

Un groupe de précision petit groupe est constitué de 8 à 12 patineurs.

Le contenu et la durée du programme sont identiques à la catégorie Précision Senior.

2.2 Catégories Patinage de Groupe

Licence FFRS	Quartet			Show			Précision		
U13	Quartet Cadet						Précision petit groupe		
U14									
U15									
U16									
U17		Quartet Junior	Quartet Senior	Show Junior	Show Petit Groupe (small group)	Show Grand Groupe (large group)		Précision Junior	
U18									
U19									
Senior									

2.3 Admissibilités des participants

Pour les spécialités Quartet, Show et Précision, tous les patineurs du groupe doivent être titulaires de la Roue Artistique à la date de clôture des inscriptions.

2.4 Organisation

La saison nationale de patinage de groupe est organisée en deux phases :

Phase 1 : Un Championnat de France

Phase 2 : L'International de Groupe

A l'issue du Championnat de France, les quotas suivants sont qualifiés pour participer à l'International de Groupe.

- Quartets : 15
- Show Junior, Petit Groupe, Grand Groupe : 10
- Précision Junior, Senior, Petit Groupe : 10

L'engagement à l'International de Groupe est obligatoire pour pouvoir participer à l'Euro de Groupe.

2.5 Calendrier

2.5.1 Établissement du calendrier

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Un événement peut regrouper des compétitions de plusieurs championnats, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

Les dates de l'Open de Groupes et des finales sont établies avant chaque saison sportive par la Commission Sportive Roller Artistique.

2.5.2 Respect du calendrier

Chaque groupe est tenu de respecter le calendrier officiel de la compétition concernée.

2.6 Engagements

Les engagements sur les compétitions de patinage de groupe s'effectuent via Rolskanet.

Pour chaque engagement dans un championnat, le club communiquera :

La spécialité : Quartet Cadet, Junior ou Senior, Show Junior, Show Petit Groupe, Show Grand Groupe, Précision Junior – Précision Senior – Précision Petit Groupe

Le staff du club composé de :

Un délégué : Interlocuteur de la Commission Sportive Roller Artistique pour les questions relatives aux inscriptions, paiements et à la gestion des patineurs.

Un ou plusieurs entraîneurs : 2 entraîneurs disposent des accréditations gratuites pour accéder à la zone sportive et être en bord de piste. Les clubs pourront obtenir des accréditations supplémentaires (extra coach) auprès de la Commission Sportive Roller Artistique.

La liste des compétiteurs composant le groupe

2.7 Format de compétition

Les compétitions sont jugées avec le système RollArt. Les compétitions se déroulent en format standard.

À cet effet, un planning détaillant le déroulement de la compétition concernée est envoyé aux clubs avant le début de la compétition.

Le planning du Championnat de France et de l'International de Groupe sont réalisés par la Commission Sportive Roller Artistique.

En cas de circonstances exceptionnelles tenant notamment au nombre de participants, la Commission Sportive Roller Artistique peut être amenée à moduler son déroulement ou à l'annuler.

2.8 Ranking national

Pour l'International de Groupe, à l'issue du Championnat de France, le meilleur score total de chaque groupe est retenu afin d'établir un ranking par spécialité et par catégorie.

2.9 Titres de Champions de France

Les Titres de Champion de France sont attribués aux groupes vainqueurs du Championnat de Groupes :

1. Quartet : Groupe Champion de France - Quartet - [catégorie] ;
2. Show : Groupe Champion de France - Show - [catégorie] ;
3. Précision : Groupe Champion de France – Précision - [catégorie].

2.10 Constitution des Jurys

La Commission Sportive Roller Artistique nomme les jurys :

Les jurys sont composés de :

1. D'un Panel : Assistant – Spécialiste – contrôleur – Data opérateur ;
2. D'un Juge arbitre ;
3. De 3 à 7 juges.

2.11 Enregistrement Vidéo des compétitions

Toute compétition doit être enregistrée par au moins un système vidéo référencé ci-dessous par l'hôte de la compétition :

1. Prioritairement : système vidéo utilisé par le Cutter (assistance vidéo du panel technique) ;
2. Vidéo du streaming de la compétition ;
3. Autre dispositif de captation vidéo utilisé par l'organisateur, si les systèmes 1 et 2 ne peuvent pas être mis en place.

Le non-respect des conditions ci-dessus est sanctionné d'une pénalité financière de niveau 2 à l'hôte de la compétition.

2.12 Club hôte et candidature

La Commission Sportive Roller Artistique valide, après un appel à candidature, la liste des clubs hôtes :

- Du Championnat de France ;
- De l'International de Groupe.

L'appel à candidature de la saison N+1 est lancé entre le mois de décembre N-1 et janvier N. La validation des clubs hôtes N+1 est publiée entre Février N et Mars N.

Exemple : pour les finales du Championnat de France 2024, l'appel à candidature sera ouvert entre le 1er décembre 2022 et le 31 janvier 2023.

La Commission Sportive Roller Artistique étudiera les dossiers entre février et mars 2023 pour une publication au 31 mars 2023.

Les clubs hôtes s'engagent au respect d'un cahier des charges défini par la Commission Sportive Roller Artistique.

Article 3 : CHAMPIONNATS ÉLITE/NATIONAL 1, NATIONAL 2, NATIONAL 3

3.1 Généralités

La Commission Sportive Roller Artistique organise le Championnat Elite/National 1, National 2 et National 3. Conformément au **règlement sportif particulier du Roller Artistique article 1.4**, les contenus des programmes sont fixés conformément aux rulebooks WS-ATC de chaque spécialité :

- Championnat Élite/Nationale 1 : Tots – Mini – Espoir – Cadet – Youth -Junior -Senior
- Championnat National 2 : catégories promotionnal intermediate
- Championnat National 3 : catégories promotionnal basic

Les catégories sportives ouvertes pour chaque championnat sont précisées dans **les articles 3.2. à 3.6.**

3.2 Catégories sportives roller artistique

Les catégories sportives de la discipline roller artistique sont établies par la FFRS conformément au tableau ci-dessous :

Catégorie d'âge licence FFRS	Catégorie sportive Artistique
U6	
U7	Avenir
U8	
U9	Poussin
U10	
U11	Mini
U12	
U13	Espoir
U14	
U15	Cadet
U16	
U17	Jeunesse
U18	Junior
U19	
Senior	Senior

3.3 Contenus techniques Free skating

Catégorie	Championnat		
	N3	N2	Elite/N1
Avenir			
Poussin			WS-ATC Tots
Mini	WS-ATC Mini promotional basic	WS-ATC Mini promotional intermediate	WS-ATC Mini
Espoir	WS-ATC Espoir promotional basic	WS-ATC Espoir promotional intermediate	WS-ATC Espoir
Cadet	WS-ATC Cadet promotional basic	WS-ATC Cadet promotional intermediate	WS-ATC Cadet
Jeunesse	WS-ATC Youth promotional basic	WS-ATC Youth promotional intermediate	WS-ATC Youth
Junior	WS-ATC Junior promotional basic	WS-ATC Junior promotional intermediate	WS-ATC Junior
Senior	WS-ATC Senior promotional basic	WS-ATC Senior promotional intermediate	WS-ATC Senior

3.4 Contenus techniques Couple Artistique

Catégorie	Championnat		
	N3	N2	Elite/N1
Avenir			
Poussin			WS-ATC Tots
Mini	WS-ATC Mini promotional basic	WS-ATC Mini promotional intermediate	WS-ATC Mini
Espoir	WS-ATC Espoir promotional basic	WS-ATC Espoir promotional intermediate	WS-ATC Espoir
Cadet	WS-ATC Cadet promotional basic	WS-ATC Cadet promotional intermediate	WS-ATC Cadet
Jeunesse	WS-ATC Youth promotional basic	WS-ATC Youth promotional intermediate	WS-ATC Youth
Junior	WS-ATC Junior promotional basic	WS-ATC Junior promotional intermediate	WS-ATC Junior

Senior	WS-ATC Senior promotional basic	WS-ATC Senior promotional intermediate	WS-ATC Senior
--------	------------------------------------	---	---------------

3.5 Contenus techniques Danse solo

Catégorie	Championnat		
	N3	N2	Elite/N1
Avenir			
Poussin			WS-ATC Tots
Mini		WS-ATC Mini promotional intermediate	WS-ATC Mini
Espoir	WS-ATC Espoir promotional basic	WS-ATC Espoir promotional intermediate	WS-ATC Espoir
Cadet	WS-ATC Cadet promotional basic	WS-ATC Cadet promotional intermediate	WS-ATC Cadet
Jeunesse	WS-ATC Youth promotional basic	WS-ATC Youth promotional intermediate	WS-ATC Youth
Junior	WS-ATC Junior promotional basic	WS-ATC Junior promotional intermediate	WS-ATC Junior
Senior	WS-ATC Senior promotional basic	WS-ATC Senior promotional intermediate	WS-ATC Senior

3.6 Contenus techniques Danse Couple

Catégorie	Championnat		
	N3	N2	Elite/N1
Avenir			
Poussin			WS-ATC Tots
Mini	WS-ATC Mini promotional basic	WS-ATC Mini promotional intermediate	WS-ATC Mini
Espoir	WS-ATC Espoir promotional basic	WS-ATC Espoir promotional intermediate	WS-ATC Espoir
Cadet	WS-ATC Cadet promotional basic	WS-ATC Cadet promotional intermediate	WS-ATC Cadet
Jeunesse	WS-ATC Youth promotional basic	WS-ATC Youth promotional intermediate	WS-ATC Youth

Junior	WS-ATC Junior promotional basic	WS-ATC Junior promotional intermediate	WS-ATC Junior
Senior	WS-ATC Senior promotional basic	WS-ATC Senior promotional intermediate	WS-ATC Senior

3.7 Contenus techniques Inline

Catégorie	Championnat	
	N2	Elite/N1
Avenir		
Poussin		WS-ATC Tots
Mini		WS-ATC Mini
Espoir	Espoir N2 (art. 3.7.1)	WS-ATC Espoir
Cadet	Cadet N2 (art. 3.7.1)	WS-ATC Cadet
Jeunesse	Jeunesse N2 (art. 3.7.1)	WS-ATC Youth
Junior	Junior N2 (art. 3.7.1)	WS-ATC Junior
Senior	Senior N2 (art. 3.7.1)	WS-ATC Senior

3.7.1 Contenus Inline National 2 – Catégories Espoir, Cadet, Jeunesse, Junior et Senior

Les exigences techniques des contenus de programme des catégories Espoir, Cadet, Jeunesse, Junior et Senior du Championnat National 2 de la spécialité Inline sont publiées chaque saison par la Commission Sportive Roller Artistique.

3.8 Admissibilité des participants

Pour chaque spécialité, l'engagement dans une catégorie des Championnats Élite/N1, Nationale 2 et National 3 est ouvert aux seuls patineurs présentant un niveau minimal suffisant. Ce niveau minimal est appelé médaille technique.

La médaille technique est déterminée par la validation d'un panel d'éléments lors des compétitions officielles de la saison précédente ou lors de sessions de médailles techniques officielles. Sa validité est illimitée.

Les exigences pour l'obtention de ces médailles techniques sont publiées chaque saison par la Commission Sportive Roller Artistique. Les patineurs doivent être titulaires de la médaille technique à la date de clôture des engagements.

3.9 Organisation Elite/N1 et N2

Le Championnat Élite/National 1, National 2 sont organisés en trois phases :

Phase interrégionale : compétitions de zone (CDZ) pour les championnats Elite/N1 et N2.

La 1ère phase des Championnats Élite/Nationale 1, National 2 est constituée d'une à deux compétitions de zone suivant la densité de patineurs et les possibilités d'organisation de chaque zone

Une zone sportive est constituée d'un regroupement de plusieurs ligues régionales.

Zone Nord	Zone Est	Zone Ouest	Zone Sud
Haut-de-France Bretagne Île-de-France Normandie	Bourgogne-Franche-Comté Grand Est Auvergne-Rhône- Alpes	Pays de la Loire Nouvelle-Aquitaine Centre-Val de Loire	Occitanie Provence-Alpes-Côte- d'Azur

A l'issue de la période des compétitions de zone, un quota national de patineurs solos par spécialité et catégorie est sélectionné pour l'étape nationale. Il n'y a pas de quota pour les couples (artistiques et danse). Le quota national est le nombre maximum de patineurs retenus toutes zones confondues.

Le quota de chaque zone est calculé au prorata du nombre d'inscrits sur toutes les compétitions de zone. Tant que le nombre total de participants n'atteint pas le quota défini pour la finale, un patineur forfait sur l'Étape nationale pourra participer à la finale du Championnat.

- Championnat N2 : Quota national 30 patineurs ;
- Championnat Elite/N1 : Pas de quota national.

La Commission Sportive Roller Artistique délègue à chaque zone sportive l'organisation de la 1ère phase des compétitions. Les Commissions Sportives Régionales veilleront à une répartition géographique équitable des compétitions au sein de la zone.

Phase nationale qualificative : Étape qualificative pour la finale

- Championnat N2 : Quota 14 patineurs solos par spécialité et par catégorie pour la finale N2 ;
- Championnat Elite/N1 : Quota 30 patineurs solos par spécialité et par catégorie pour la finale Elite/N1.

Phase finale nationale : finale qui décerne le titre de Champion / Championne de France ;

3.10 Organisation du championnat N3

Le Championnat National 3 est organisé en trois phases :

Phase régionale :

La 1ère phase du Championnat National 3 est constituée d'une (1) à trois (3) compétitions régionales, suivant la densité de patineurs et les possibilités d'organisation de chaque ligue régionale.

A l'issue de la phase régionale, un quota national de patineurs solos par spécialité et catégorie est sélectionné pour l'étape nationale. Il n'y a pas de quota pour les couples (artistiques et danse). Le quota national est le nombre maximum de patineurs retenus toutes zones confondues.

Le quota de chaque ligue est calculé au prorata du nombre d'inscrits sur toutes les ligues. Tant que le nombre total de participants n'atteint pas le quota défini pour l'étape, un patineur forfait sur les compétitions régionales pourra participer à l'étape nationale.

Championnat N3 : Quota national 12 patineurs

Parmi les patineurs non sélectionnés sur l'étape nationale, les cinq premiers du ranking de chaque ligue seront sélectionnés à la finale de la coupe des Régions.

La Commission Sportive Roller Artistique délègue à chaque Ligue Régionale l'organisation de la 1ère phase des compétitions du Championnat N3.

Phase nationale qualificative : Etape nationale qualificative pour la finale

- Championnat N3 : Quota de 6 patineurs solos par spécialité et catégorie pour participer à la finale
- Les patineurs non sélectionnés pour la finale du Championnat de France à l'issue de l'étape nationale, seront sélectionnés pour la finale de la Coupe des régions.

Phase finale : Finale qui décerne le titre de Champion / Championne de France.

3.11 Ranking

Pour les championnats Élite/N1, N2, à l'issue du circuit des compétitions de zone sportive, le meilleur score total de chaque patineur/couple est retenu afin d'établir un ranking par zone, par spécialité et par catégorie.

Pour le Championnat N3 à l'issue de la phase régionale, le meilleur score total de chaque patineur/couple est retenu afin d'établir un ranking régional par spécialité et catégorie.

3.12 Calendrier

3.12.1 Établissement du calendrier

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Un événement peut regrouper des compétitions de plusieurs championnats, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

Le calendrier des étapes et des finales est établi avant chaque saison sportive par la Commission Sportive Roller Artistique.

Le calendrier des compétitions de zone est établi avant chaque saison par les Commissions Sportives Régionales. Les compétitions de zone prendront fin au plus tard 1 mois avant la date de l'étape nationale. Les calendriers des compétitions de zone seront transmis à la Commission Sportive Roller Artistique avant le 1^{er} décembre de chaque saison.

3.12.2 Respect du calendrier

Chaque participant est tenu de respecter le calendrier officiel de la compétition concernée.

3.13 Engagements

Chaque patineur ne peut s'engager que dans une seule zone sportive.

L'engagement d'un patineur à une zone sportive est lié à la zone de rattachement de son club.

Un club peut demander une dérogation pour engager 1 ou plusieurs patineurs dans une autre zone sportive. Dans ce cas, les patineurs avec dérogations participeront à toutes les compétitions de la zone demandée.

La demande argumentée de dérogation à la carte des zones doit parvenir par courriel à la Commission Sportive Roller Artistique avant le 1^{er} janvier de la saison en cours

Le terme club sera utilisé indifféremment pour désigner un club affilié ou une entente validée. Les engagements championnats Élite/N1, N2 et N3 s'effectuent via Rolskanet.

Pour chaque engagement dans un championnat, le club communiquera :

- Le championnat d'engagement : Élite/N1, National 2, National 3 ;
- La spécialité : Couple Artistique, Danse Couple, Danse Solo, Free Skating, Inline ;
- Le staff du club composé de :
 - Délégué : Interlocuteur de la Commission Sportive Roller Artistique pour les questions relatives à la gestion des patineurs.
 - Entraîneurs : Chaque club dispose de deux (2) accréditations entraîneurs gratuites par spécialité. Les clubs pourront obtenir des accréditations supplémentaires (extra coach) auprès de la Commission Sportive Roller Artistique suivant des modalités définies pour chaque compétition.
- Compétiteurs : La liste des patineurs engagés.

3.14 Format de compétition

Les compétitions sont jugées avec le système RollArt. Les compétitions se déroulent en format standard.

Le planning des compétitions de zone est réalisé par la Commission Sportive Régionale organisatrice. Le planning des étapes et des finales sont réalisés par la Commission Sportive Roller Artistique.

Le planning détaillant le déroulement de la compétition concernée est envoyé aux clubs par la Commission Sportive compétente avant le début de la compétition.

En cas de circonstances exceptionnelles tenant notamment au nombre de participants à une compétition, la Commission Sportive Roller Artistique peut être amenée à moduler son déroulement ou à l'annuler.

3.15 Titres de Champions de France

Les titres de Champion de France sont attribués aux patineurs/couples vainqueurs de la Finale du Championnat. Un patineur vainqueur d'une finale et non présent lors de la remise de récompense verra son classement annulé et sa participation supprimée des classements officiels.

Élite/N1 :

Solo : [Prénom] – [Nom] - Championne/Champion de France – Élite/National 1 – [Spécialité] - [Catégorie]

Couple : [Prénom Femme] – [Nom Femme] et [Prénom Homme] – [Nom Homme] - Champion de France – Élite/National 1 – [Spécialité] - [Catégorie].

National 2 :

Solo : [Prénom] – [Nom] - Championne/Champion de France – National 2 – [Spécialité] - [Catégorie].

Couple : [Prénom Femme] – [Nom Femme] et [Prénom Homme] – [Nom Homme] - Champion de France – National 2 – [Spécialité] - [Catégorie].

National 3 :

Solo : [Prénom] – [Nom] - Championne/Champion de France – National 3 – [Spécialité] - [Catégorie] Couple : [Prénom Femme] – [Nom Femme] et [Prénom Homme] – [Nom Homme] - Champion de France – National 3 – [Spécialité] - [Catégorie].

3.16 Constitution des Jurys

La Commission Sportive Roller Artistique supervise et approuve la constitution des jurys :

Pour les compétitions de zone nomination en lien avec les juges référents régionaux concernés.

Pour les étapes nationales et les Finales de Championnat de France, nomination par la Commission Sportive Roller Artistique.

Les jurys sont composés de :

Compétition de zone :

1. D'un Panel : Assistant – Spécialiste – Contrôleur – Data opérateur ;
2. D'un Juge arbitre ;
3. De 3 à 5 juges.

Étapes nationales et Finales :

1. D'un Panel : Assistant – Spécialiste – Contrôleur – Data opérateur ;
2. D'un Juge arbitre ;
3. De 3 à 7 juges.

3.17 Enregistrement Vidéo des compétitions

Toute compétition doit être enregistrée par au moins un système vidéo référencé ci-dessous par l'hôte de la compétition :

Prioritairement : système vidéo utilisé par le Cutter (assistance vidéo du plane technique) ;

Vidéo du streaming de la compétition ;

Autre dispositif de captation vidéo utilisé par l'organisateur, si aucun des systèmes 1 et 2 ne peuvent pas être mis en place.

Le non-respect des conditions ci-dessus est sanctionné d'une pénalité financière de niveau 2 à l'hôte de la compétition.

3.18 Club hôte et candidature

3.18.1 Compétitions de Zone

Les Commissions Sportives Régionales, valident, après un appel à candidature, la liste des clubs hôtes des compétitions de zone.

L'appel à candidature de la saison N est lancé entre le mois de juin saison N-1 et septembre de la saison N. La validation des clubs hôtes de la saison N est publiée au plus tard en novembre de la saison N

Exemple : pour les compétitions de zone du Championnat de France 2024, l'appel à candidature sera ouvert entre le 1er juin 2023 et le 31 octobre 2023.

Les clubs hôtes s'engagent au respect d'un cahier des charges défini par la Commission Sportive Roller Artistique.

3.18.2 Finale du Championnat de France

La Commission Sportive Roller Artistique valide, après un appel à candidature, la liste des clubs hôtes, des Finales du Championnat de France.

L'appel à candidature de la saison N+1 est lancé entre le mois de décembre N-1 et janvier N. La validation des clubs hôtes N+1 est publiée entre Février N et Mars N.

Exemple :

Pour les finales du Championnat de France 2024, l'appel à candidature sera ouvert entre le 1er décembre 2022 et le 31 janvier 2023. La Commission Sportive Roller Artistique étudiera les dossiers entre février et mars 2023 pour une publication au 31 mars 2023.

Les clubs hôtes s'engagent au respect d'un cahier des charges défini par la Commission Sportive Roller Artistique.

Article 4 : COUPE DES RÉGIONS

4.1 Généralités

La Commission Sportive Roller Artistique organise la Coupe des Régions.

Cette compétition a pour objectif de dynamiser et de développer le Roller Artistique en compétition dans toutes les régions.

La Coupe des Régions est ouverte dans les spécialités suivantes :

- Free skating ;
- Danse solo ;
- Inline.

4.2 Catégories

La Coupe des Régions est ouverte aux catégories suivantes :

- Avenir ;
- Poussin ;
- Mini ;

- Espoir ;
- Cadet ;
- Jeunesse ;
- Junior ;
- Senior.

4.3 Épreuves et contenus

Pour chaque spécialité, la coupe des régions est composée des épreuves suivantes :

- Free skating : Programme Régional 1 ;
- Free skating : Programme Régional 2 ;
- Danse solo : Danse combinée Régionale 1 ;
- Danse solo : Danse combinée Régionale 2 ;
- Inline : Programme Régional 1 ;
- Inline : Programme Régional 2.

Un patineur ne peut participer que dans une seule épreuve par spécialité.

Les exigences techniques des épreuves sont publiées chaque saison par la Commission Sportive Roller Artistique.

4.4 Admissibilités des participants

Pour la Coupe des Régions, tous les patineurs doivent être titulaires de la Roue Artistique à la date de clôture des inscriptions et ne pas être inscrits sur les championnats Élite/N1, N2.

4.5 Organisation

La Coupe des régions est organisée en 2 phases :

- Une phase qualificative ;
- Une finale par zone sportive.

Phase de qualification :

La phase de qualification est déléguée aux Commissions Sportives Régionales.

Chaque Commission Sportive Régionale est responsable d'organiser au minimum une (1) à maximum quatre (4) compétitions régionales répondant à la réglementation de la Coupe des régions et identifiées comme appartenant à la phase de qualification.

Phase finale de zone

Les finales de la Coupe des régions sont organisées en collaboration avec l'ensemble des Commissions Sportives Régionales constituant la zone sportive. Il y a donc quatre (4) finales régionales en France.

A l'issue des compétitions qualificatives, chaque ligue dispose pour chaque catégorie en régional 2 d'un quota de patineurs sélectionnés pour la finale.

Les Commissions Sportives Régionales peuvent ouvrir leurs compétitions régionales aux patineurs extérieurs à leur ligue. Cependant, les quotas de qualification sont réservés exclusivement aux patineurs rattachés à la ligue.

Les quotas non utilisés par une ligue sont perdus.

Le ranking régional détermine les patineurs entrant dans le quota des patineurs sélectionnés sur les finales de zone de la Coupe des régions.

Un patineur d'une ligue forfait sur la finale, libère sa place pour le patineur suivant sur le ranking régional de sa ligue.

Quotas par région

Zone Nord		Zone Est		Zone Ouest		Zone Sud	
Haut-de-France	6	Grand Est	6	Pays de la Loire	6	Occitanie	12
Bretagne	6	Rhône-Alpes	6	Nouvelle Aquitaine	12	Provence-Alpes-Côte-d'Azur	6
Île-de-France	6	Bourgogne Franche-Comté	6	Centre-Val de Loire	6		
Normandie	6						

4.6 Ranking régional

A l'issue du circuit de qualification, le meilleur score total de chaque patineur est retenu pour établir le ranking régional. Le ranking est ventilé par spécialité et par catégorie.

4.7 Calendrier

4.7.1 Établissement du calendrier

L'établissement du calendrier des compétitions est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Un événement peut regrouper des compétitions de plusieurs championnats, de plusieurs spécialités et de plusieurs catégories.

Le calendrier des compétitions qualificatives est établi avant chaque saison par les Commissions Sportives Régionales. Les compétitions qualificatives prendront fin à une date définie par la Commission Sportive Roller Artistique.

Les calendriers des finales de zone seront transmis à la Commission Sportive Roller Artistique avant le début de la saison.

4.7.2 Respect du calendrier

Chaque participant est tenu de respecter le calendrier officiel de la compétition concernée.

Chaque participant doit indiquer qu'il ne participera pas à une compétition qualificative ou finale au moins 15 jours avant le début de la compétition. Tout manquement est susceptible d'être sanctionné par un forfait.

4.8 Engagements

L'engagement d'un patineur à une région est lié à la région de rattachement de sa licence.

Le terme club sera utilisé indifféremment pour désigner un club affilié ou une entente validée. Les engagements sur la Coupe des Régions sont gérés par les Commissions Régionales.

Le montant d'engagement aux compétitions qualificatives (compétitions régionales) est fixé par les Commissions Sportives Régionales plafonné au montant d'engagement de la finale de zone.

Le montant des finales de la Coupe des Régions est défini par la Commission Sportive Roller Artistique dans le règlement financier.

Pour chaque engagement dans la Coupe des régions, le club communiquera :

- La catégorie
- La spécialité : Free skating / Danse / Inline
- Le staff du club composé de :
 - **Un délégué** : Interlocuteur de la Commission Sportive Régionale pour les questions relatives à la gestion des patineurs.
 - **Un ou plusieurs entraîneurs** : Les entraîneurs disposent d'accréditations pour accéder à la zone sportive et être en bord de piste.
 - **La liste des compétiteurs**

4.9 Format de compétition

Les compétitions sont jugées avec le système RollArt. Les compétitions se déroulent en format condensé.

À cet effet, un planning détaillant le déroulement de la compétition concernée est envoyé aux clubs avant le début de la compétition par la Commission Sportive Régionale organisatrice.

Le planning des compétitions est réalisé par la Commission Sportive Régionale organisatrice.

En cas de circonstances exceptionnelles tenant notamment au nombre de participants à une compétition, les Commissions Sportives Régionales pourront être amenées à moduler le déroulement ou à l'annuler.

4.10 Constitution des Jurys

Les Commissions Sportives Régionales supervisent et approuvent la constitution des jurys :

Les juges référents de chaque région nomment les jurys.

Finales de zone, nomination par les juges référents de chaque région Les jurys sont composés de :

1. D'un Panel : Spécialiste – contrôleur – Data opérateur ;
2. D'un Juge arbitre ;
3. De 2 à 4 juges.

4.11 Enregistrement Vidéo des compétitions

Les compétitions de la Coupe des régions n'ont pas l'obligation d'être filmées.

Article 5 : COMPETITIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES

Les compétitions régionales se déroulent sous l'autorité des ligues régionales qui exercent un pouvoir reçu par délégation de la FFRS.

Le titre de Champion de Ligue est sous l'autorité des ligues régionales qui déterminent les compétitions qui le délivre.

Les compétitions départementales se déroulent sous l'autorité des comités départementaux qui exercent un pouvoir reçu par délégation de la FFRS.

Le titre de Champion Départemental est sous l'autorité des comités départementaux qui déterminent les compétitions qui le délivre.

Article 6 : SESSION OFFICIELLE DE ROUE ARTISTIQUE ET MÉDAILLES TECHNIQUES

La Commission Sportive Roller Artistique organise des sessions officielles pour le passage de la roue artistique et des médailles techniques.

Ces sessions ont pour objectif l'obtention des minimas techniques par les patineurs en vue des engagements sur les compétitions.

Les sessions sont ouvertes dans les spécialités suivantes :

- Free Skating ;
- Danse Solo ;
- Inline.

La roue artistique clôture le cycle d'apprentissage de l'école de Roller Artistique. Ce Test est obligatoire pour pouvoir participer à des compétitions régionales et nationales.

6.1 Organisation

Les exigences sont publiées chaque saison par la Commission Roller Artistique.

Le passage d'une Roue artistique est un parcours en musique comprenant tous les éléments demandés.

A l'issue du parcours, le patineur dispose d'un deuxième essai pour retenter chaque difficulté non validée.

L'organisation des sessions de Roue artistique est déléguée aux clubs et aux comités départementaux. Les Commissions Sportives Régionales supervisent et coordonnent les sessions de Roue artistique.

6.2 Calendrier

Les sessions du test Roue artistique se déroulent du 1^{er} septembre au 31 août de chaque saison.

L'établissement du calendrier des sessions du test Roue artistique est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Les Commissions Sportives Régionales diffusent le calendrier des sessions de Roue artistique.

Chaque participant est tenu de respecter le calendrier officiel des sessions du test Roue artistique. Chaque participant doit indiquer son désistement au moins 15 jours avant le début de la session. Tout manquement est susceptible d'être sanctionné par un forfait.

6.3 Engagements aux sessions de roue artistique

Un patineur ne peut être engagé que sur les sessions organisées au sein de la Commission Sportive Régionale de rattachement de son club.

Un club peut demander une dérogation pour engager un ou plusieurs patineurs auprès d'une session organisée par une autre Commission Sportive Régionale. La demande argumentée de dérogation, accompagnée de l'accord de la Commission Sportive Régionale organisatrice doit parvenir par courriel à la Commission Sportive Roller Artistique 3 semaines avant la date de clôture des engagements à la session.

Le montant maximum des engagements à une session officielle de roue artistique est fixé par le règlement financier de chaque Commission Sportive Régionale.

6.4 Format des sessions de Roue Artistique

Une session de Roue artistique est jugée en utilisant la grille publiée par la Commission Sportive Roller Artistique

Chaque club devra fournir sa/ses musique(s) selon les modalités définies par l'organisateur.

Le planning de la session est réalisé par l'organisateur.

Le planning détaillant le déroulement de la session est envoyé aux clubs par l'organisateur avant le début de la session. En cas de circonstances exceptionnelles tenant notamment au nombre de participants à une session, l'organisateur peut être amené à moduler son déroulement ou à l'annuler.

6.4.1 Ordre de passage et échauffement officiel

L'ordre de passage est déterminé par l'organisateur. Il est réalisé sous le contrôle du manager de la session.

6.4.2 Évaluation

L'organisateur nomme les évaluateurs qui officieront pour la session.

L'évaluation d'un patineur se fait par un titulaire d'un des diplômes suivants dans la discipline Artistique : BEF 1, BEF 2, CQP, BEES 1^{er} degré, BEES 2^{ème} degré, DEJEPS et DESJEPS

6.4.3 Publication et homologation des résultats

Le manager publie les résultats auprès de l'ensemble des participants et les saisit dans Rolskanet pour homologation.

6.5 Médaille technique

6.5.1 Admissibilité des participants

Le patineur doit être titulaire de la Roue Artistique à la date de clôture des inscriptions pour pouvoir passer une médaille technique.

6.5.2 Organisation

Le passage d'une médaille technique est un parcours avec ou sans musique comprenant tous les éléments demandés dans la médaille technique.

Les exigences pour l'obtention de chaque médaille technique sont publiées chaque saison par la Commission Sportive Roller Artistique.

Chaque élément demandé ne peut être comptabilisé qu'une seule fois lors de sa première présentation, sauf un élément qui peut être retenté au choix du patineur. Les autres tentatives seront inscrites avec « * ». Un élément chuté sera appelé par le panel et indiqué avec « * ».

L'organisation des sessions de médailles techniques est déléguée aux Commissions Sportives Régionales.

6.5.3 Calendrier

Les sessions de médailles techniques se déroulent du 1^{er} septembre au 1^{er} mars de chaque saison.

L'établissement du calendrier des sessions officielles de médailles techniques est effectué en tenant compte des intérêts de la discipline et des impératifs particuliers connus.

Une session peut regrouper plusieurs niveaux de médailles de plusieurs spécialités. Le calendrier des sessions est établi par les Commissions Sportives Régionales.

Chaque participant est tenu de respecter le calendrier officiel des sessions officielles de médailles techniques. Chaque participant doit indiquer son désistement au moins 15 jours avant le début de la session. Tout manquement est susceptible d'être sanctionné par un forfait.

6.5.4 Engagements aux sessions de médailles techniques

Un patineur ne peut être engagé que sur les sessions organisées par la Commission Sportive Régionale de rattachement de son club.

Le patineur peut obtenir uniquement la médaille immédiatement supérieure à celle obtenue lors des compétitions par des sessions de médailles.

Exemple : Un patineur qui a validé sa médaille de bronze par les compétitions, ne peut valider qu'une médaille d'argent avec les sessions de médailles.

Un club peut demander une dérogation pour engager un ou plusieurs patineurs auprès d'une session organisée par une autre Commission Sportive Régionale. La demande argumentée de dérogation, accompagnée de l'accord de la Commission Sportive Régionale organisatrice doit parvenir par courriel à la Commission Sportive Roller Artistique 3 semaines avant la date de clôture des engagements à la session.

Le montant des engagements à la session officielle de médailles techniques est fixé par le règlement financier de chaque Commission Sportive Régionale.

6.5.5 Format des sessions de médailles techniques

Une session de médailles techniques est jugée avec le système RollArt en mode Lite.

Chaque patineur devra fournir sa feuille de programme selon les modalités définies par la Commission Sportive Régionale organisatrice.

Les sessions se déroulent avec un échauffement minimum de 5 minutes par groupe suivi du passage de la médaille.

La session de médailles peut se dérouler avec une musique d'ambiance ou avec une musique propre à chaque patineur ou à chaque club.

Le planning de la session est réalisé par la Commission Sportive Régionale organisatrice.

Le planning détaillant le déroulement de la session est envoyé aux clubs par la Commission Sportive Régionale avant le début de la session.

En cas de circonstances exceptionnelles tenant notamment au nombre de participants à une session, la Commission Sportive Régionale peut être amenée à moduler son déroulement ou à l'annuler.

6.6 Ordre de passage et échauffement officiel

L'ordre de passage est déterminé par catégorie par un tirage au sort manuel ou informatique. Il est réalisé sous le contrôle du manager de la session. L'ordre de passage est ensuite divisé en groupe d'échauffement. Chaque groupe d'échauffement sera composé de six (6) patineurs.

6.6.1 Composition et nomination du jury

Les Commissions Sportives Régionales supervisent et approuvent la constitution des jurys :

Le jury est composé uniquement d'un panel technique nommé par le juge référent de la région en respectant les niveaux minimums de qualification précisés ci-dessous :

- Data opérateur : Sans diplôme ;
- Un Assistant spécialiste : Personne disposant des diplômes pour officier au niveau régional ;
- Un Spécialiste technique : Personne disposant des diplômes pour officier au niveau national ;
- Un Contrôleur technique : Personne disposant des diplômes pour officier au niveau régional.

6.6.2 Publication et homologation des résultats

La Commission Sportive Régionale organisatrice, met à disposition du manager de la session, un drive partagé avec l'ensemble des clubs participants. Le manager publie les PDF au plus tard 7 jours après la fin de la session.

A la fin de la session, le manager envoie la base RollArt de la session à la Commission Sportive Roller Artistique pour l'homologation des résultats dans Rolskanet.

Article 7 : MEETING À RAYONNEMENT RÉGIONAL, NATIONAL, INTERRÉGIONAL

7.1 Généralités

Les compétitions hors Championnats Nationaux, Régionaux ou Départementaux, qui ne délivrent pas de titres sont dénommés meetings.

Chaque club, Comité départemental, ligue, peut organiser librement des meetings à rayonnement géographique local, régional, interrégional et national.

Il existe plusieurs niveaux d'homologation :

- Meeting à rayonnement régional
- Meeting à rayonnement interrégional (zone sportive)
- Meeting ouvert à rayonnement national

Les meetings à rayonnement régional sont homologués par les Commissions Sportives Régionales.

Les meetings à rayonnement interrégional et national sont homologués par la Commission Sportive Roller Artistique.

7.2 Procédure

Une demande d'homologation doit être transmise à la commission sportive compétente au minimum 3 mois avant la date de début des engagements et être accompagnée des éléments suivants :

- Une présentation de la compétition ;
- L'organigramme du Comité d'Organisation ;
- Le règlement de la compétition ;
- La composition du jury ;
- Le budget prévisionnel.

Les meetings à rayonnement national ou interrégional homologués sont inscrits au calendrier de la Commission Sportive Roller Artistique.

Les meetings à rayonnement régional homologués sont inscrits aux calendriers des Commissions Sportive Régionales compétentes.

Article 8 : MEETING À RAYONNEMENT INTERNATIONAL ET COMPÉTITIONS OFFICIELLES WORLD SKATE

8.1 Meeting à Rayonnement international

8.1.1 Généralités

Chaque club, Comité départemental, ligue, peut organiser librement des compétitions à rayonnement international.

8.1.2 Procédure

Le club ou Comité d'organisation présente sa demande au minimum quatre mois avant la date de début des engagements auprès de la Commission Sportive Roller Artistique qui vérifie la conformité au cahier des charges du WS-ATC ou du WSE-ATC et des règlements français en vigueur.

La demande doit être transmise accompagnée des éléments suivants :

- Une présentation de la compétition ;
- Une présentation du projet d'organisation de la compétition ;
- Dates et lieu ;
- L'organigramme du Comité d'organisation ;
- Le règlement de la compétition ;
- Le budget prévisionnel.

Après traitement et avis favorable de la Commission Sportive Roller Artistique, le responsable de la Commission Sportive Roller Artistique ou son représentant fait acte de candidature auprès de la WS ou de la WSE.

8.2 Compétitions officielles World Skate

8.2.1 Liste des compétitions officielles WS ou WSE

- Coupe d'Europe ;
- Championnat d'Europe ;
- Coupe du Monde ;
- Championnat du Monde.

Procédure Le club ou Comité d'organisation présente sa demande au minimum un an et six mois avant la date de début des engagements auprès de la Commission Sportive Roller Artistique qui vérifie la conformité au cahier des charges du WS- ATC ou du WSE-ATC et des règlements français en vigueur.

La demande doit être transmise accompagnée des éléments suivants :

- Une présentation du projet d'organisation la compétition ;
- Dates et lieu ;
- L'organigramme du Comité d'organisation ;
- Le budget prévisionnel.

Après traitement et avis favorable de la Commission Sportive Roller Artistique, cette demande est présentée au Conseil d'Administration de la Fédération qui valide et officialise la demande d'organisation auprès des instances sportives internationales. A ce titre, il mandate le responsable de la Commission Sportive Roller Artistique ou son représentant pour faire acte de candidature auprès de l'instance sportive concernée.

Le maintien d'une telle organisation est par la suite subordonné à l'accord des instances sportives internationales et au respect des dispositions fixées par la convention de délégation d'organisation de compétition conclue entre la Commission Sportive Roller Artistique et l'organisateur.

En tout état de cause, l'association organisatrice ou Comité d'organisation d'une compétition internationale demeure l'unique responsable de cette organisation et de ses conséquences matérielles et financières.